

**Administration communale
Watermael-Boitsfort
Service Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1**

B – 1170 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : URB/4560
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.139/s.464
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Trois Tilleuls, 51.
Remplacement des châssis (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 25 septembre 2009, en référence, reçue le 28 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 octobre 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé un avis défavorable.

La maison se situe dans la zone de protection du Logis.

La demande vise à régulariser le remplacement d'une dizaine de châssis, répartis sur les trois façades de la maison, par de nouveaux châssis en PVC équipés de double vitrage.

Cette intervention aurait été réalisée en raison du mauvais état des châssis anciens en bois.

De manière générale, la CRMS, qui déplore cette manière de procéder, préconise la conservation et la restauration plutôt que le remplacement systématique des châssis quand ils présentent un intérêt particulier. Si leur restauration s'avère impossible, la Commission demande de choisir un matériau naturel tant pour des questions esthétiques que de développement durable (pas de PVC).

A ce titre, la CRMS se réjouit que "*la Commune a pour principe de toujours privilégier les châssis en bois, dans un souci de cohérence esthétique et urbanistique mais aussi pour des raisons environnementales*" comme indiqué sur son site officiel (rubrique *Urbanisme*).

A toutes fins utiles, la Commission signale qu'il existe aujourd'hui une nouvelle génération de vitrage simple qui permet la récupération des châssis anciens tout en répondant aux préoccupations énergétiques actuelles.

Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande de régularisation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.